



Licence mention Droit

Présentation des
Modalités de contrôle des
connaissances et des compétences



FACULTÉ DE DROIT



Seul le règlement d'examen fait foi



Le règlement d'examen

- Document voté par les instances
- S'appliquent à tous les étudiants
- Au fondement des réponses de l'administration



Réforme de la Licence (23-24)

- Structuration de l'offre de formation en Majeure/mineure
- Approche par compétence



Objectifs des MCC actuelles

- Repenser nos modalités d'évaluation pour un **nouvel équilibre**
- Réviser le rythme universitaire pour un apprentissage sur **le temps long**
- Rétablir des **solutions plus justes** pour les étudiants



Compétences attendues

- **Restituer les savoirs** fondamentaux du droit de façon intelligible et pertinente en utilisant le vocabulaire juridique à bon escient.
- **Identifier les concepts et notions** fondamentaux du droit dans les documents juridiques (décisions, dispositions, doctrine).
- **Situer un questionnement juridique dans son contexte** juridique et extra-juridique.
- **Analyser une situation de faits** pour en déduire un questionnement juridique et relater l'état du droit pertinent.
- **Appliquer avec rigueur et de façon structurée un état du droit** et construire un raisonnement logique en mobilisant des savoirs et illustrations judiciaires.



Cadre général des nouvelles MCC (établissement)

- **Rythme ternaire** : session normale, session de remplacement, seconde chance
- **Absence de compensation** entre Majeure et mineure
- **Règle de progression maintenue** : passage en n+1 de droit si validation de la majeure (40 crédits)



Cadre particulier des nouvelles MCC (Faculté de droit)

- **Compensation asymétrique** dans la majeure
- **Annualisation et épreuves communes**
- **Revalorisation corrélative du rôle des jurys** (rétablissement compensation(s), substitution d'une EQUI au RNC, informations particulières)



Session normale

Dans la Majeure, unité fondamentale

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Majeure				40 ECTS	
Unité fondamentale				32 ECTS	
Introduction générale au droit	24h		3	3	Écrit anticipé le 5 octobre
		7h30	0		
Droit civil	72h		7	11	Écrit annuel de 3h Contrôle continu annuel
		30h	4		
Droit constitutionnel	72h		7	11	Écrit annuel de 3h Contrôle continu annuel
		30h	4		
Histoire du droit	72h		7	7	Écrit annuel de 3h (si TD suivis) ou de 2h (pour les parcours ne comprenant pas la matière en TD)



Session normale

Dans la Majeure, unité transversale

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Unité transversale				8 ECTS	
Anglais juridique	33h			4	Contrôle continu annuel
Maîtrise de l'information		1h30		2	Note de participation
Outils numériques et Projet personnel et professionnel	2h			1	Note de participation
Ecri+				1	Positionnement



Session normale

Dans la mineure Droit, au premier semestre

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Mineure du semestre 1			10 ECTS		
Histoire du droit		7h30		2	Contrôle continu annuel
Introduction à la science politique	24h			2	QCM groupé
Institutions administratives	24h			3	
Institutions juridictionnelles	24h			3	



Session normale

Dans la mineure Droit, au second semestre

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Mineure du semestre 2				10 ECTS	
Histoire du droit		7h30		2	Contrôle continu annuel
Économie	24h			2	QCM groupé
Institutions européennes	24h			3	
Institutions et relations internationales	24h			3	



Session normale

Dans la mineure Science politique

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Mineure du semestre 1 – 8 ECTS					
Histoire des idées politiques	24h			2	QCM de 30 minutes ou QRC d'1h
Introduction historique aux relations internationales	24h			2	QCM de 30 minutes ou QRC d'1h
Introduction à la science politique	24h		2	4	Écrit 2h (QRC)
		10h	2		Contrôle continu
Mineure du semestre 2 – 12 ECTS					
Vie politique française	30h			3	Écrit mutualisé de 3h
Sociologie politique	30h			3	
Méthodes et techniques des sciences sociales		20h		3	Contrôle continu
Droit général de l'UE	30h			3	Ecrit

Session normale

Dans la mineure Finance

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Mineure du semestre 1			10 ECTS		
Comptabilité 1	24h		3	5	Contrôle continu
		15h	2		
Economie	12h		2	3	Contrôle continu
		12h	1		
Théorie des organisations	12h		1	2	Contrôle continu
		9h	1		

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)
	CM	TD			
Mineure du semestre 2			10 ECTS		
Comptabilité 2	24h		3	5	Contrôle continu
		15h	2		
Management stratégique	12h		1	2	Contrôle continu
		9h	1		
Economie	12h		2	3	Contrôle continu
		9h	1		



Session normale

- Dans le **parcours Accès Santé**, mineures identiques au parcours Droit, sauf choix de passer le bloc 1 et/ou bloc 2 soumis aux MCCC de Lyon 1.
- Les **mineures Prépa IEP et Prépa ENS Rennes D1** sont soumis aux MCCC des partenaires.
- En **Double Licence**, les étudiants n'ont à valider que la majeure Droit et la Majeure Philosophie.



Session de remplacement

Qui peut y prétendre ?

Les seuls étudiants justifiant de leur absence dans un délai d'une semaine.

Liste des motifs (art.31 du règlement d'examen). Par exemple : pour maladie avec certificat médical ; pour participation aux instances et aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, commission spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE) ; pour décès d'un proche ; pour maternité, naissance ou adoption; pour concours de la fonction publique ; pour les accidents avec constat de police à l'appui; etc.



Session de remplacement

Comment cela fonctionne ?

Reproduction des épreuves de la session normale dans le mois qui suit, sauf adaptation en cas d'effectifs réduits mais dans le respect des compétences visées.

Si absence, justifiée ou injustifiée, aux épreuves de remplacement ? L'étudiant est RNC au titre de la matière concernée pourra valider l'année en seconde chance



Seconde chance

Esprit de la seconde chance : elle doit permettre, *a minima*, de vérifier que l'étudiant dispose des connaissances et des compétences requises pour réussir et progresser dans le niveau suivant.

Pour qui ? les étudiants qui n'ont pas validé leur année au terme des sessions normales ou de remplacement ou sont en RNC sur une matière soumise à un TE.

Pour quoi ? rattraper des points aux fins de valider la majeure, une ou les mineures ou encore l'année. La note obtenue en seconde chance ne remplace pas les notes de session normale ou de remplacement.



Seconde chance

Cadre général

- Une **épreuve unique ou un nombre réduit d'épreuves** portant sur toutes les matières donnant lieu à examen terminal (hors CC), qu'elles aient été validées ou non.
- Le nombre de points susceptibles d'être acquis doit être au moins égal à ceux manquant et nécessaires pour pouvoir valider l'année .
- **Une note seuil est établie à 10/20** : l'étudiant n'acquiert de points supplémentaires que pour les points strictement supérieurs à 10/20.
- La **non-compensation des majeures et mineures demeure, comme la compensation asymétrique UEF/UET.**
- Les points supplémentaires acquis ne permettent pas de décrocher une mention.
- L'absence, justifiée ou injustifiée, aux épreuves de seconde chance n'ouvre pas droit à une épreuve de remplacement.



Seconde chance

Pour la majeure (examen unique et annuel)

Épreuve écrite de 4h sur une matière aléatoire parmi celles donnant lieu à un examen terminal.



Seconde chance

- **Pour la mineure Droit** : un QCM annuel et unique (2h) portant sur Introduction à la Science politique, Institutions administratives, Institutions juridictionnelles, Economie, Institution européennes et Institutions et relations internationales.
- Pour la **mineure Science politique**, un Écrit de 2h annuel et unique portant sur chacune des matières donnant lieu à un examen terminal (QRC, une question par matière).
- Pour la **mineure Finance**, seconde chance incluse dans le contrôle continu.
- Pour les **mineures Prépa IEP et Prépa ENS Rennes D1**, et les choix de bloc1 et/ou 2 en **LAS**, voir les MCCC des partenaires.



Seconde chance

Calcul des points rattrapés au terme de la seconde chance sur la majeure Droit de L1 :

Les épreuves terminales comptent pour 24 crédits ; l'épreuve de seconde chance doit permettre de rattraper 240 points (= $(24 \times 20) : 2$).

A l'épreuve de seconde chance, une note de :

- 11/20 permet de rattraper 24 pts, soit 0,75pts de moyenne sur la majeure fondamentale et 0,4pts de moyenne générale ;
- 13/20 permet de rattraper 72 pts, soit 2,25pts de moyenne sur la majeure fondamentale et 1,2pts de moyenne générale ;
- 15/20 permet de rattraper 120 pts soit 3,75pts de moyenne sur la majeure fondamentale et 2pts de moyenne générale.



Seconde chance

Calcul des points rattrapés au terme de l'épreuve de seconde chance des mineures Droit de L1

Les épreuves terminales comptent pour 16 crédits ; l'épreuve de seconde chance doit permettre de rattraper 160 points (= 16×20) : 2).

A l'épreuve de seconde chance, une note de :

- 11/20 permet de rattraper 16 pts soit 0,27 pt de moyenne générale;
- 13/20 permet de rattraper 48 pts soit 0,8 pt de moyenne générale
- 15/20 permet de rattraper 80 pts soit 1,3 pts de moyenne générale.



Seconde chance

En cas d'échec à la seconde chance :

- L'étudiant qui redouble **conserve les notes des matières définitivement validées l'année antérieure;**
- L'étudiant **ne conserve pas les points acquis en seconde chance l'année antérieure,** mais bénéficie de la seconde chance pour l'année de son redoublement.



**Je me tiens prêt à
répondre à vos questions**